



PLAN D'ENGAGEMENT

Dons, commandites et Fonds d'aide au développement du milieu

Adopté le 25 juin 2019

À la suite de la consultation de ses membres effectuée à l'automne 2018, la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce s'est munie d'un plan d'engagement établi selon les besoins et les intérêts de son milieu afin de guider ses décisions.

Le plan d'engagement de la Caisse a comme objectif de guider l'attribution, la gestion des commandites et dons, ainsi que les montants investis via le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM). Ce plan d'engagement s'inscrit dans la réalité d'affaires de l'entreprise, en tenant compte des besoins spécifiques de sa communauté, de la planification stratégique de la Caisse et des orientations du Mouvement Desjardins

1. FORMES DE CONTRIBUTION

Trois (3) formes de contribution sont à la disposition de la Caisse :

Don : Contribution financière et/ou de matériel et/ou de services au fonctionnement général d'un organisme caritatif. Un don est une contribution qui sert directement la cause qui est associée à l'organisation.

Commandite : Somme d'argent accordée par la Caisse pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité ou un événement, en échange d'un bénéfice commercial ou permettant le développement des affaires. La Caisse vise donc, en contrepartie, une certaine visibilité afin de rejoindre la clientèle ciblée.

Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) : Contribution financière à des projets structurants pour la communauté, c'est-à-dire porteurs dans le temps, bénéfiques en termes d'implication, de synergie et de développement. Notons que le Fonds d'aide au développement du milieu est aussi accompagné d'un plan de visibilité.

2. ORIENTATIONS D'ENGAGEMENT

La Caisse souhaite soutenir le développement durable de sa collectivité. Ces orientations guideront les actions de la Caisse ainsi que les réflexions du conseil d'administration.

Elle souhaite privilégier les engagements financiers suivants, sans être exhaustifs, dans l'ordre de priorité :

- **La jeunesse et les familles**
- **Le développement économique**
- **L'éducation, le sport et les loisirs**

La Caisse désire maintenir un engagement significatif en partenariat avec le milieu dans les projets porteurs et favoriser les projets intermunicipaux.

3. PROCÉDURE DE DÉPÔT DE PROJETS ET D'ANALYSE

Toutes les demandes de dons, commandites et les projets reliés au Fonds d'aide au développement du milieu doivent être fournis à la Caisse à l'aide du formulaire prévu à cet effet.

Ce formulaire est disponible sur le site internet de la Caisse ainsi que dans les différents centres de services de celle-ci.

Les délais de traitement sont les suivants :

- Les demandes de moins (-) de 1 500 \$ seront traitées dans un délai de quatre (4) à six (6) semaines par la direction générale. Au besoin, une rencontre avec l'organisme sera planifiée.
- Les demandes de plus (+) de 1 500 \$ seront traitées dans le même délai, mais par le conseil d'administration.
**Votre demande doit nous être envoyée au plus tard la 1^{re} semaine du mois.* Au besoin, une rencontre avec l'organisme, un administrateur ou la direction générale sera planifiée.

Toutes les demandes reçoivent une réponse, et ce, qu'elle soit positive ou non.